Demande d'intervention correction d'une anomalie oculaire

helan
Mutualité libre

Comment demander ce remboursement ?

Grâce à Mon Helan, votre mutualité en ligne ou à l'appli de Helan Mutualité libre : prenez une photo ou un scan du formulaire complété et demandez votre remboursement de manière numérique.

Par courrier adressé à Helan Mutualité libre, Boomsesteenweg 5, 2610 Wilrijk.

Helan Mutualité libre
accorde une intervention de 100 euros par œil pour un traitement oculaire au laser ou le placement d'une lentille intraoculaire. L'intervention n'est due que si les prestations ont été effectuées en Belgique ou dans un pays limitrophe (France, Luxembourg, Pays-Bas, Allemagne).

Qui peut en bénéficier ?
- La prestation ne peut être remboursée qu'une fois par vie.
- L'intervention peut être demandée si les prestations ont été effectuées en Belgique ou dans un pays limitrophe (France, Luxembourg, Pays-Bas, Allemagne).

Que faire pour en bénéficier ?
- Faites compléter et signer ce document par le dispensateur de soins
- Prenez une photo de ce document dûment complété grâce à l'appli de Helan et envoyez-la-nous.
  Ou renvoyez le document dûment complété à l'adresse mentionnée ci-dessus.

Vignette ou coordonnées du client

Vignette

A compléter par le dispensateur de soins

Prestation :
- ☐ Chirurgie laser
  - ☐ œil droit
  - ☐ œil gauche
- ☐ Lentille intraoculaire
  - ☐ œil droit
  - ☐ œil gauche

Montant payé : .....

Date de la prestation : ..... / ..... / .....

Nom et signature et/ou cachet du dispensateur de soins :

Codes de nomenclature : traitement oculaire au laser : **806024 ;** lentille intraoculair : **806035**

A526GT06310000000000000000000000A